



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 novembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme
Quatre-vingt-sixième session
Genève, 2-6 octobre 2023

**Rapport du Groupe de travail du plan-programme et
de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-sixième
session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 2 au 6 octobre 2023



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-sixième session	3
II. Résumé du Président	5
III. Questions d'organisation.....	18
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement	20
II. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	21
III. Participation	22

Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-sixième session du 2 au 6 octobre 2023. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-sixième session

A. Évaluation des activités de la CNUCED

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Réaffirme* qu'il est important de recourir à l'évaluation, en tant qu'outil de gestion permettant de renforcer la responsabilisation, l'apprentissage organisationnel et la prise de décisions à partir de données probantes, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et qu'il est important de tenir les États membres informés, par l'intermédiaire du secrétariat, de la suite donnée aux recommandations faites à l'issue de l'évaluation précédente ;

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

2. *Accueille avec satisfaction* le contenu du document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : vue d'ensemble » (TD/B/WP/323) et engage le secrétariat à continuer de renforcer sa fonction d'évaluation, suivant les critères établis à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Prend note* des progrès accomplis par le secrétariat dans l'application de la gestion axée sur les résultats, notamment grâce à son nouveau cadre de résultats ;

4. *Demande* de poursuivre, conformément aux lignes directrices et aux pratiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'action menée pour assurer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités (y compris l'impact) et la durabilité des interventions de la CNUCED, faciliter la prise en considération des questions transversales intéressant l'Organisation des Nations Unies et donner suite à d'autres recommandations relatives à l'évaluation ;

Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)

5. *Accueille avec satisfaction* l'évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)(TD/B/WP/324) et la réponse du secrétariat (Management response to the independent evaluation of subprogramme 2 – Investment and enterprise) (TD/B/WP(86)/CRP.2) ;

6. *Demande* au secrétariat de donner suite aux recommandations figurant dans l'évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED, en tenant compte de sa réponse et des vues exprimées par les États membres au cours de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;

7. *Attend avec intérêt* d'examiner l'évaluation du sous-programme 3 à la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail en 2024.

6 octobre 2023

B. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Réaffirme* l'importance du rôle joué par les États membres dans l'élaboration du projet de plan-programme annuel et dans l'exécution du programme, et demande au secrétariat de la CNUCED de tenir dûment compte des observations formulées par les États membres au cours de la session concernant l'élaboration du projet de plan-programme pour 2025 ;
2. *Accueille avec satisfaction* les présentations qui ont été faites par le secrétariat, notamment par la Secrétaire générale et le Secrétaire général adjoint, ainsi que le document officiel qui a été distribué ;
3. *Prend note* des améliorations qui ont été apportées au document officiel, notamment des liens avec le Pacte de Bridgetown et avec le cadre de résultats, ainsi que de la proposition systématique d'au moins deux options de résultats pour chaque sous-programme, et encourage le secrétariat à communiquer le document officiel plus tôt ;
4. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer de tenir compte, dans la mesure du possible, des dispositions du Pacte de Bridgetown dans le plan-programme pour 2025, de se référer à cet instrument et d'employer sa terminologie ;
5. *Insiste* sur l'importance des travaux qui contribuent aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown ;
6. *Se félicite* des rapports que le secrétariat a présentés et publiés sur le portail des représentants dans le but de renseigner sur la répartition hommes-femmes dans le personnel de la CNUCED, la représentation géographique et les stages, et le projet de budget-programme pour 2024.

6 octobre 2023

C. Autres décisions du Groupe de travail

1. **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**
(Point 3 de l'ordre du jour)
 1. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2023, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a convenu d'un projet de décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen et adoption à sa soixante-quatorzième réunion directive (voir annexe I).
2. **Évaluation des activités de la CNUCED**
(Point 4 de l'ordre du jour)
 2. Également à sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2023, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour (voir la section A du chapitre I).
3. **Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025**
(Point 5 de l'ordre du jour)
 3. Également à sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2023, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour (voir la section B du chapitre I).

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

4. La Secrétaire générale de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Thaïlande (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Égypte (au nom du Groupe des États arabes) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Chine ; Nigéria ; État de Palestine ; Yémen ; Pakistan ; Inde ; Indonésie ; Zimbabwe ; Kenya ; Brésil.

5. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a informé les membres que, lors du Week-end d'action pour les objectifs de développement durable (ODD), la CNUCED avait participé au lancement de deux initiatives à fort impact : le nouveau modèle de développement axé sur la transformation structurelle et le plan de relance des ODD.

6. Ces initiatives avaient permis à la CNUCED de se démarquer, alors que la session de l'Assemblée générale se tenait à mi-échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Elles avaient fait naître un intérêt croissant pour l'indice des capacités productives. À la faveur de leur collaboration et des contributions qui en avaient découlé, le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires économiques et sociales avaient développé un discours global et cohérent sur la réforme du système financier international. Cette unité était capitale face à des instances internationales telles que le Groupe des Vingt et le Sommet de Paris.

7. La Secrétaire générale a dit que, dans le cadre du Forum mondial de l'investissement, la CNUCED tendrait à apporter sa contribution à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties. Par exemple, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux dirigeait un groupe de travail interinstitutions qui incluait la présidence de la Conférence. La Secrétaire générale a rappelé que l'un de ses principaux objectifs était de faire figurer la question du développement dans les débats sur les changements climatiques. Pour la première fois, la Conférence des Parties consacrerait une journée de débat au commerce. La CNUCED y participerait et plaiderait pour une approche multilatérale et coordonnée du commerce et de la régulation du climat. Elle partagerait un pavillon avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Elle avait mis au point de nouveaux instruments qui devaient aider les pays à repenser les accords internationaux d'investissement à des fins de transition énergétique et trouvé des moyens concrets d'accroître les investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable et de lutter contre la crise climatique mondiale. Elle s'était intéressée aux conséquences du retard technologique sur les objectifs climatiques dans les pays en développement et était consciente de la nécessité d'un partage des technologies à grande échelle, au niveau mondial.

8. Le plan de relance des ODD avait été créé par le Secrétaire général de l'ONU dans le but de surmonter les problèmes de financement du développement soulevés par le Programme 2030. Il avait été établi à partir d'un rapport sur la dette mondiale publié par le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, dont la CNUCED coordonnait l'équipe spéciale. Au cours du Sommet sur les ODD, la Secrétaire générale de la CNUCED avait présidé un débat de haut niveau sur la question du financement et la CNUCED avait participé à plusieurs manifestations en marge du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ainsi qu'aux débats et travaux sur le Sommet de l'avenir, prévu en 2024.

9. Les travaux relatifs au Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et aux accords d'Istanbul s'étaient poursuivis. Le Secrétaire général de l'ONU avait déclaré que les Nations Unies continueraient de faciliter l'acheminement des céréales et des engrais en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sur les marchés mondiaux.

10. En outre, le Service des statistiques avait procédé à une nouvelle évaluation du coût des six voies de transition vers un développement durable, selon une méthode d'analyse synergique, afin d'aider les pays à prendre des mesures stratégiques pour atteindre les ODD.

11. En ce qui concernait le plan-programme pour 2025, la Secrétaire générale de la CNUCED a présenté les questions prioritaires des sous-programmes, à savoir les capacités productives, la promotion de l'investissement à des fins de transition énergétique, la dette et le développement, le partage des technologies, et le commerce et le climat.

12. La prise en considération du genre restait un objectif prioritaire et il était essentiel de travailler à l'autonomisation économique des femmes. Concrètement, il fallait renforcer la participation des femmes au commerce international, permettre aux femmes de tirer un meilleur parti de l'économie numérique et examiner les difficultés que rencontraient les commerçantes transfrontalières et les possibilités qui leur étaient offertes. À cette fin, il était notamment essentiel d'améliorer les statistiques afin de mieux comprendre les interactions entre le genre et le commerce et de faciliter l'élaboration de politiques à partir de données probantes.

13. La gestion axée sur les résultats était un élément fondamental du plan-programme pour 2025 et la CNUCED continuait de s'employer à l'appliquer dans la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown.

14. Le cadre global de résultats qui avait été présenté aux États membres en avril et mai 2023 et avait reçu un accueil positif était en place. Les résultats escomptés qui figuraient dans le document officiel établi pour la session étaient en accord avec ce cadre et se rattachaient directement aux quatre transformations, ce qui constituait une étape dans la mise en application du cadre et dans son intégration dans le plan directeur de la CNUCED.

15. La Secrétaire générale de la CNUCED a fait le point sur le budget-programme de 2024 qui était examiné en commission à New York. Elle a expliqué que son intention avait été de présenter un projet de budget plus substantiel que celui de 2023, afin de pouvoir exécuter les mandats plus étendus prévus par le Pacte de Bridgetown, mais qu'il avait été décidé que les ressources budgétaires de la CNUCED resteraient inchangées en valeur réelle.

16. Le plan-programme et le budget pour 2024 avaient été examinés lors de réunions du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, auxquelles la Secrétaire générale de la CNUCED avait participé. Le Comité consultatif avait présenté ses recommandations à la Cinquième Commission. En revanche, le Comité du programme et de la coordination n'était pas parvenu à un consensus sur 10 entités programmatiques, dont la CNUCED.

17. En ce qui concernait la mobilisation des ressources des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer que le montant des contributions volontaires, exceptionnellement élevé en 2021, avait diminué et était passé de 51,2 millions de dollars à 41,5 millions de dollars en 2022, car trois grandes sources de financement avaient réduit leurs apports. Seules les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales avaient augmenté, de 22 % par rapport à 2021, même si les contributions volontaires du système des Nations Unies étaient en baisse. Nonobstant, au cours des huit premiers mois de 2023, la CNUCED avait reçu des ressources extrabudgétaires d'un montant de 30 millions de dollars pour ses activités de coopération technique. Si cette tendance se poursuivait, le montant des contributions volontaires pourrait être plus élevé qu'en 2022. Les pays développés avaient versé 9,4 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, soit 23 % du total des contributions volontaires en 2022. Les pays en développement avaient versé 15,5 millions de dollars, soit 37 % du total. Comme par le passé, leurs contributions étaient principalement destinées à des activités sur leurs territoires respectifs telles que la mise en place du Système douanier automatisé (SYDONIA) et du Système de gestion et d'analyse financière de la dette (SYGADE).

18. Une partie des ressources extrabudgétaires reçues par la CNUCED avait été mobilisée par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » et devait servir à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED. En 2022,

les ressources issues de ces mécanismes de financement avaient atteint un montant record, plus de trois fois plus élevé qu'en 2021. De 2018 à 2022, 242 demandes de coopération technique étaient en attente de financement. La Secrétaire générale de la CNUCED a demandé aux États membres et aux partenaires de développement en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED et a invité à réfléchir à des approches multidonateurs et pluriannuelles afin que la CNUCED puisse répondre aux demandes en temps voulu, mieux planifier ses activités de coopération technique et les mener à bien de manière agile et efficace.

19. En 2022, les dépenses totales de coopération technique avaient augmenté de 16 % et atteint un nouveau montant record de 54,5 millions de dollars. Près de 90 % des activités de coopération technique avaient été menées au titre des 28 instruments de la CNUCED dans ce domaine et avaient surtout concerné le SYDONIA, le SYGADE et le commerce électronique et l'économie numérique. Les dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés avaient augmenté de 40 % par rapport à 2021. Autrement dit, la moitié des dépenses totales de coopération technique avait été consacrée à ces pays.

20. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED avait coopéré activement avec les bureaux des coordonnateurs résidents, ce qui avait donné de bons résultats, comme il ressortait du nombre croissant de bilans communs de pays et de plans-cadres de coopération auxquels la CNUCED avait contribué et du meilleur accès des pays aux ressources des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le Bureau de la Secrétaire générale travaillait en étroite collaboration avec la Section de la coopération technique afin que les activités opérationnelles soient davantage orientées vers les résultats et que la contribution des projets et programmes de coopération technique aux indicateurs de produit et de résultat définis dans le cadre de résultats soit précisée. En vue de l'application de la stratégie de coopération technique, un comité de coopération technique avait été établi et un groupe de travail avait été créé pour mettre en œuvre le système intégré de planification, de gestion et de communication de l'information des Nations Unies.

21. L'aperçu des activités d'évaluation indépendantes rendait compte des résultats de sept évaluations de projets de la CNUCED, faisait la synthèse des enseignements tirés et présentait le programme de travail pour l'année suivante. La CNUCED avait accordé une plus grande importance aux enseignements à tirer de ces évaluations et aux constantes et tendances communes ainsi qu'aux questions récurrentes qu'elles avaient mises en évidence, afin d'alimenter sa réflexion et de découvrir des facteurs sous-jacents. Dans l'ensemble, les pays bénéficiaires avaient apprécié les projets de coopération technique de la CNUCED. Les demandes d'assistance avaient augmenté, ce qui montrait que la CNUCED possédait un avantage comparatif lorsqu'il s'agissait de fournir des connaissances spécialisées et des études de qualité. Le suivi des résultats et le contrôle de la suite donnée au niveau des pays devaient encore être améliorés afin que des données sur les résultats à plus long terme puissent être recueillies et communiquées. En outre, les projets avaient besoin de mesures ciblées et de la participation pérenne des parties prenantes pour aboutir à des résultats plus durables. Il fallait élaborer de nouvelles directives opérationnelles à l'intention des gestionnaires de projets pour que les questions transversales du système des Nations Unies soient prises en considération. La politique d'évaluation avait été mise à jour en 2023 de manière à tenir compte des normes et standards les plus récents du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. La fonction d'évaluation continuait de bien fonctionner et serait encore renforcée, au moyen d'outils et d'orientations, par la diffusion des résultats d'évaluation et la mise en place d'un système formel de suivi des recommandations.

22. L'évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED serait présentée par l'équipe d'évaluation et la Division de l'investissement et des entreprises. Les évaluations annuelles des sous-programmes respectaient la norme minimale du Secrétariat de l'ONU relative à la portée de l'évaluation et aidaient à la prise de décisions. Les résultats obtenus pour le sous-programme 2 étaient positifs. Il ressortait de l'évaluation que le sous-programme 2 était très pertinent et très efficace, qu'il avait un impact significatif et avait contribué à une meilleure compréhension de l'évolution de l'investissement et des politiques d'investissement. Cela avait entraîné une augmentation des flux d'investissements étrangers directs. Les partenariats avaient été fructueux, mais pouvaient encore se développer. La CNUCED avait accueilli favorablement les six recommandations issues de l'évaluation. Elle

cherchait déjà à mieux tirer parti des partenariats, à mobiliser plus de ressources, à améliorer la communication et à prendre plus systématiquement en considération les questions transversales du système des Nations Unies. De plus, la réponse du secrétariat à l'évaluation 2022 du sous-programme 1 avait été actualisée. La CNUCED s'employait à donner suite aux recommandations de l'évaluation, et la Division de la mondialisation et des stratégies de développement participait aux dernières activités en date de gestion axée sur les résultats.

Débat sur la coopération technique

23. En ce qui concernait le financement de la coopération technique, de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont pris note que les ressources extrabudgétaires destinées aux activités de coopération technique de la CNUCED avaient baissé en 2022, après un montant record en 2021 ; certains d'entre eux ont demandé aux partenaires de développement d'augmenter leurs apports, en particulier sous la forme de contributions non préaffectées.

24. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont demandé à la CNUCED de continuer de fournir une assistance technique, en accordant la priorité aux pays économiquement et structurellement faibles et aux pays en situation économique difficile, et de veiller à consacrer les ressources nécessaires à l'exécution des projets et programmes concernant ces pays.

25. De nombreuses délégations se sont félicitées que la CNUCED participait activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en se rapprochant des coordonnateurs résidents, en augmentant sensiblement les fonds mobilisés grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » et en participant à un nombre croissant de bilans communs de pays et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, elles ont pris note des efforts que la CNUCED avait faits pour créer des synergies entre ses trois grands domaines d'action, desquels dépendaient les résultats positifs des activités de coopération technique, et pour renforcer la collaboration avec d'autres institutions. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont félicités des améliorations apportées à la gestion axée sur les résultats et à l'intégration des questions transversales dans les activités de coopération technique. Un groupe régional a encouragé la CNUCED à poursuivre ces efforts, notamment en perfectionnant le cadre global de résultats et en harmonisant la communication des résultats dans l'ensemble de l'institution.

26. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont invité la CNUCED à s'inspirer des bonnes pratiques des pays en développement pour concevoir ses activités de coopération technique, de résorber le déficit de financement du développement et d'assurer une transition en douceur pour les pays les moins avancés en voie de reclassement ; quelques délégations ont encouragé la CNUCED à réfléchir à de nouveaux modèles économiques. Un autre groupe régional et plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED d'axer la coopération technique en Afrique sur la facilitation du commerce, la technologie et l'innovation, la gestion de la dette, l'inclusion financière et le renforcement des capacités, de manière à aider les pays africains à mieux résister aux crises futures et à appuyer la réalisation des ODD. Un autre groupe régional et une délégation ont relevé que les dépenses consacrées aux activités de coopération technique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient diminué et ont demandé à la CNUCED d'accorder une attention particulière aux demandes de cette région. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont demandé instamment à la CNUCED de continuer à fournir une assistance au peuple palestinien et d'allouer les ressources nécessaires à l'application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Une délégation a suggéré que la CNUCED utilise des modèles et des outils, tels que l'indice des capacités productives, dans les activités de coopération technique, évalue les effets des chocs climatiques sur les pays climatiquement vulnérables, s'attaque aux problèmes de la dette et participe à la réforme de l'infrastructure financière mondiale, et réduise la fracture numérique entre les pays les moins avancés et les pays développés. Une autre délégation a encouragé la CNUCED et les pays développés à envisager une coopération avec l'Agence brésilienne de coopération en vue de fournir une coopération technique axée sur la demande dans divers domaines d'intérêt pour les pays en développement.

Débat sur le plan-programme pour 2025

27. Un groupe régional a remercié le secrétariat pour son rapport sur la réalisation des objectifs fixés pour 2022 et a dit espérer que, conformément à la conclusion concertée adoptée à la session précédente, un rapport analogue serait établi pour l'année 2023.

28. Quelques groupes régionaux ont remercié la CNUCED des informations fournies sur la représentativité géographique de son personnel et sur la répartition hommes-femmes en son sein, et ont prié le secrétariat de continuer à fournir ces informations et de s'efforcer de les améliorer.

29. Un groupe régional a accueilli avec satisfaction les documents de la session et a remercié la CNUCED pour améliorer constamment ses pratiques de consultation en vue de l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés. Une délégation a demandé que le document officieux sur le point 5 de l'ordre du jour soit fourni plus à l'avance afin de faciliter les travaux.

30. Plusieurs groupes régionaux ont dit qu'il fallait que les rapports sur les résultats soient établis encore plus efficacement et de manière harmonisée pour l'ensemble des activités de la CNUCED et que la gestion axée sur les résultats soit renforcée, notamment grâce à une meilleure définition du cadre global de résultats et des indicateurs de performance.

31. Quelques groupes régionaux et une délégation ont encouragé la CNUCED à continuer de fournir une assistance en priorité aux pays économiquement et structurellement faibles, tels que les pays les moins avancés, les pays d'Afrique et les pays confrontés à des problèmes environnementaux spécifiques.

32. Dans le cadre de l'examen du plan-programme pour 2025, les groupes régionaux et une délégation ont invité la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement à exploiter le potentiel des technologies numériques et à réduire la fracture numérique grâce à l'utilisation de la technologie, et à faire en sorte que des modèles et des outils tels que l'utilisation d'indicateurs autres que le produit intérieur brut (PIB) et l'indice des capacités productives jouent un rôle central dans ses travaux.

33. En outre, les groupes régionaux et la délégation ont dit qu'il importait de s'attaquer à la dette, compte tenu de son montant élevé, de la restructurer et de réfléchir à des mécanismes de financement innovants pour la rendre viable, afin d'aider les pays en développement à devenir plus résilients. Ils ont admis que le plan-programme pour 2025 tenait compte des objectifs prioritaires, mais ont demandé à la CNUCED de continuer à les aider sur cette question.

34. Un autre groupe régional a remercié la CNUCED pour l'aide qu'elle apportait au peuple palestinien, malgré des ressources limitées. Il a ajouté que l'application du Pacte de Bridgetown supposait que le Groupe de l'assistance au peuple palestinien voie son budget révisé afin de disposer de ressources suffisantes. Il avait d'ailleurs soumis une demande officielle au secrétariat à cette fin.

35. Une délégation s'est félicitée de la collaboration de la CNUCED avec le Centre du commerce international et des programmes relatifs à l'autonomisation des réfugiés palestiniens, à l'émancipation économique des femmes et des jeunes filles et au développement des petites et moyennes entreprises. Elle a constaté avec préoccupation que le Groupe de l'assistance au peuple palestinien fonctionnait avec des effectifs réduits depuis le départ à la retraite du Chef de la Section et que ses ressources extrabudgétaires, déjà limitées, devraient se tarir d'ici à la fin de 2023. La proposition de budget-programme pour 2023 prévoyait la création d'un poste permanent de P-3 dans le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Or, l'Assemblée générale avait donné son accord pour la création d'un poste de P-2, et non de P-3, ce que la délégation ne jugeait pas suffisant pour un domaine aussi sensible. La délégation a dit espérer que le projet de budget suivant prévoirait la création d'un poste permanent de P-3.

B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

36. Le Chef de la Section de la coopération technique a donné un aperçu des activités d'assistance technique que la CNUCED avait menées en 2022. Bien que plus de ressources aient été mobilisées par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », le montant total des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED avait été ramené à 41,5 millions de dollars. Les dépenses de coopération technique avaient été importantes en 2022. Les dépenses dans les pays les moins avancés avaient atteint le montant record de 26,7 millions de dollars, soit près de la moitié des dépenses totales. La structure et le fonctionnement de la coopération technique avaient évolué de manière à mieux donner suite aux recommandations des États membres. La CNUCED avait accru sa participation à la réforme de l'ONU, la base de données avait été mise à jour afin que les demandes de coopération technique puissent être enregistrées, la gestion axée sur les résultats avait été renforcée, les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes avaient été mieux prises en considération dans les activités de coopération technique et lesdites activités étaient mises en œuvre selon la stratégie établie. Il restait à la CNUCED à élargir la base des donateurs aux activités de coopération technique et à contribuer davantage à la réforme de l'ONU. En réponse à une question posée par un groupe régional, l'intervenant a dit où en était la mise à jour des *Instruments de coopération technique de la CNUCED* et ce qui était fait pour en maintenir ou réduire le nombre.

37. Certains groupes régionaux ont invité la CNUCED à participer davantage à la réforme de l'ONU, compte tenu de son avantage comparatif au niveau des pays lorsqu'elle menait des activités dans le contexte des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils ont également invité la CNUCED à continuer de favoriser une approche interdivisionnelle afin de créer une cohérence et des synergies entre ses trois domaines d'action et lui ont demandé de réduire le nombre de ses instruments de coopération technique. En outre, un groupe régional et une délégation ont demandé que l'on envisage de parrainer des administrateurs auxiliaires originaires de pays en développement en plus grand nombre.

38. Un représentant de la Division de la technologie et de la logistique a rendu compte des activités de coopération technique qui avaient été menées au titre du sous-programme 4.

39. Un groupe régional a fait observer que plusieurs de ses membres contribuaient aux activités de coopération technique relatives à la facilitation du commerce et à la transition numérique qui, au vu du nombre de demandes, satisfaisaient leurs bénéficiaires. Il s'est dit prêt à aider à répondre à ces demandes et a mentionné qu'il avait alloué des ressources à un projet de facilitation du commerce dans le Pacifique et à des projets relatifs au SYDONIA. Il a indiqué que plusieurs de ses membres faisaient partie des principaux donateurs au programme pluriannuel sur l'économie numérique. Une délégation a dit que le projet pilote de décarbonisation des ports avait un rôle important à jouer dans la promotion des nouvelles pratiques durables et qu'il était essentiel de faire plus pour les femmes chefs d'entreprise dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que les activités menées au titre du sous-programme étaient porteuses de transformation, grâce aux recettes issues de l'utilisation du SYDONIA. La mobilisation des ressources restait le principal obstacle à la mise à niveau du SYDONIA et à la mise en place de systèmes de guichet unique. Une autre délégation a mis en évidence les avantages du guichet unique, qui réduisait notamment le trafic aux frontières, et dit qu'il importait de poursuivre les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

40. La représentante de la Division a indiqué que 60 demandes officielles avaient été reçues et restaient à satisfaire. Les travaux menés au titre du sous-programme avaient permis aux pays bénéficiaires d'accroître leurs recettes, d'être plus efficaces et de réduire leur empreinte carbone à différents niveaux (douanes, ports et commerce transfrontalier). Ils avaient aidé les pays à se préparer au commerce électronique et à l'économie numérique.

41. Un représentant de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté les activités de coopération technique menées par chaque service en 2022 au titre du sous-programme 1, ainsi que les activités prévues, et a remercié les donateurs pour leurs contributions financières.

42. Un groupe régional a insisté sur le soutien de longue date qu'il apportait au SYGADE et sur l'importance que ce système continuait de revêtir pour la viabilité de la dette des pays en développement. Il a également demandé une réflexion plus approfondie sur l'amélioration de la mesure de l'impact à long terme des différents projets sur le développement. Une délégation a insisté, elle aussi, sur l'importance du SYGADE et rappelé que le Groupe de l'assistance au peuple palestinien avait besoin de personnel supplémentaire pour remplir son mandat. Quelques délégations ont dit qu'au vu de l'endettement de nombreux pays en développement, il était important que la CNUCED poursuive ses travaux sur la viabilité de la dette, et ont parlé du lien entre le financement du développement et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements.

43. Un représentant de la Division de l'investissement et des entreprises a rendu compte des activités de coopération technique menés au titre du sous-programme selon cinq cadres d'action, à savoir le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le programme de réforme du régime de l'investissement international, le Plan d'action pour l'investissement au service du développement durable, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le guide pratique pour le développement de la comptabilité. Il a dit que la Division avait démontré sa capacité de fournir sans délai une aide efficace en réponse à la crise mondiale. Il a pris acte de l'évaluation positive des projets d'assistance technique et présenté les nouveaux outils mis au point par la Division pour mieux contrôler les effets des activités relevant des sous-programmes. Il a ajouté que deux programmes d'assistance technique de la Division avaient également fait l'objet d'une évaluation positive. Il a relevé que les programmes étaient pertinents et efficaces, et répondaient aux besoins et aux objectifs prioritaires des bénéficiaires.

44. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont remercié la Division de ses travaux, qui mettaient l'accent sur le développement durable. Un groupe régional et une délégation ont dit que l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement offrait à la CNUCED la possibilité d'aider les pays en développement à parvenir à un développement durable. Ils ont ajouté qu'il était important de centrer progressivement les travaux sur les questions du climat et de la transition énergétique.

45. Le représentant de la Division a présenté les activités actuelles et futures de la Division concernant le financement de la transition énergétique, l'une des questions clefs de l'édition 2023 du Forum mondial de l'investissement. Il a annoncé l'élaboration d'un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités destiné à soutenir les États membres et a fait le point sur les travaux tendant à faciliter et à promouvoir les investissements, en particulier dans les secteurs visés par les ODD.

46. Une représentante de la Division du commerce international et des produits de base a rendu compte des activités de coopération technique qui avaient été menées. Elle a donné un aperçu des activités concernant la politique commerciale et l'information commerciale, les produits de base et la diversification durable des exportations, le commerce et le genre, et les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur pour un commerce inclusif.

47. Un groupe régional a souligné l'importance des travaux de la Division consacrés aux obstacles non tarifaires, aux politiques de la concurrence et de la protection du consommateur, et aux questions de genre. Compte tenu du nombre élevé de demandes d'assistance relatives à la politique de la concurrence et à la politique de la protection du consommateur, il a demandé si plus de ressources pourraient être allouées à ces domaines.

48. Plusieurs délégations ont remercié la Division pour ses contributions au renforcement des capacités des commerçantes transfrontalières, à l'intégration régionale par la suppression des obstacles non tarifaires, à la diversification des exportations et à l'économie créative. Elles ont insisté sur la nécessité pour la Division d'étendre ses activités visant à aider les pays à tirer parti de leurs ressources en minéraux critiques pour devenir moins tributaires des produits de base. Quelques délégations ont félicité la Division pour sa contribution au

renforcement des institutions commerciales en vue de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

49. La représentante de la Division a annoncé l'extension des travaux d'analyse sur les minéraux critiques. Elle a remercié les États membres de leur participation constructive à la collecte de données sur les obstacles non tarifaires en Afrique, qui vise à accroître la transparence des procédures commerciales. Elle a annoncé que de plus amples informations sur les résultats des travaux menés en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine seraient communiquées en 2024.

50. Un représentant de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté les grandes lignes des activités d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des travaux de recherche. Les activités d'assistance technique visaient principalement à transformer les économies par la voie de la diversification et de les rendre plus durables et plus résilientes. Elles tendaient notamment à promouvoir la diversification des exportations et des activités économiques ; à renforcer les capacités productives ; à améliorer la logistique du commerce, du transit et du transport ; à rendre les petits États insulaires en développement plus résilients ; à accroître les échanges commerciaux et à élargir l'accès aux marchés ; à aider les pays les moins avancés à se reclasser ; à promouvoir le multilatéralisme. L'intervenant a parlé des résultats obtenus en Angola, de la participation de l'Afrique de l'Ouest aux chaînes de valeur, du succès de l'indice des capacités productives, du lancement d'un indice de deuxième génération et des profils de vulnérabilité pour les pays les moins avancés.

51. Un groupe régional s'est félicité de l'assistance technique fournie aux pays les moins avancés et a parlé de l'évaluation de l'impact des politiques mises en œuvre en lien avec l'indice des capacités productives ainsi que des travaux sur les indications géographiques en Afrique, après la signature d'accords entre l'Organisation régionale africaine de propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Une délégation a demandé que la CNUCED explique en quoi ses travaux sur les indications géographiques différaient de ceux de l'OMPI et donne des précisions sur les défis industriels dans le contexte des changements climatiques. Une autre délégation a remercié la CNUCED pour ses activités d'assistance technique et a relevé qu'un accord de coopération serait bientôt conclu entre son pays et la CNUCED en vue de travailler avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, à Lusaka. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'aide au reclassement apportée à cinq des pays les moins avancés.

52. Le représentant de la Division a remercié les délégations pour leur soutien et expliqué que l'évaluation du déficit des capacités productives des pays s'appuyait sur l'indice des capacités productives, de manière à élaborer des politiques à partir de données probantes. Il a précisé que les travaux sur les indications géographiques étaient parfaitement compatibles avec ceux de l'OMPI. Il a dit que la Division avait travaillé avec les producteurs et les pouvoirs publics afin de recenser les produits de niche ayant un fort potentiel d'exportation et les avait aidés dans l'élaboration et l'application d'indications géographiques. Il a relevé que le financement manquait pour un grand nombre de demandes.

53. Une représentante du Service des statistiques a rendu compte de activités de coopération technique et de renforcement des capacités statistiques qui avaient été menées. Elle a souligné que le Service des statistiques s'attachait à produire des données de qualité et en libre accès, à coordonner les activités statistiques au sein de la CNUCED, et à renforcer les capacités statistiques des pays dans les domaines du commerce et du développement et des ODD. Au niveau des pays, 8 600 personnes, dont 44 % de femmes, avaient suivi des cours d'apprentissage en ligne sur les statistiques relatives au commerce des marchandises et au commerce des services depuis 2016.

54. Un groupe régional a relevé que des statistiques fiables étaient à la base des activités de la CNUCED et que le travail du Service des statistiques permettait d'obtenir des résultats à partir de données probantes. Il a également relevé que les travaux sur la mesure des flux financiers illicites permettaient une évaluation quantitative des politiques et a souligné qu'il était important de mesurer la dimension du genre dans le commerce.

55. Une délégation a souligné que les statistiques jouaient un rôle important dans la mesure du commerce et de l'activité économique dans le contexte du développement durable. Elle a constaté que de bons résultats statistiques avaient été obtenus par une équipe relativement restreinte et ayant des ressources financières limitées, et a encouragé le secrétariat à remédier au manque de ressources humaines afin que les travaux soient facilités.

56. Une autre délégation a noté que le Service des statistiques avait réussi, à lui seul, à renforcer les activités statistiques. Elle a relevé que les activités de la CNUCED visant à mesurer le commerce des services pouvaient compléter les projets nationaux de mesure de l'économie créative.

57. Quelques délégations se sont félicitées de l'avancement d'un projet visant à mesurer la coopération Sud-Sud ; une délégation a demandé que les États membres soient davantage informés des progrès réalisés dans ce domaine, compte tenu de leurs liens avec la réalisation des ODD et avec l'utilisation d'indicateurs autres que le PIB, dans la perspective du prochain Sommet de l'avenir.

C. Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

58. Au titre du point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un document (TD/B/WP/323) contenant un aperçu général des résultats des six évaluations indépendantes menées à bien entre juin 2022 et juillet 2023. Ce document contenait également le plan d'évaluation pour l'année suivante, consistant en neuf évaluations, nouvelles ou déjà engagées, à mener à bien entre juillet 2023 et juillet 2024.

59. Il ressortait que les projets de coopération technique de la CNUCED continuaient d'être très appréciés par les pays bénéficiaires, dont ils satisfaisaient pleinement les besoins en développement. La CNUCED avait apporté une aide cruciale aux États membres dans la lutte contre les conséquences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). De plus, la CNUCED avait su faire preuve de souplesse et d'innovation pour poursuivre l'exécution de ses projets, en dépit des sérieuses perturbations causées par la pandémie. Cependant, la CNUCED pouvait faire encore plus, en particulier pour l'intégration des indicateurs de performance, la durabilité des résultats des projets, la communication et la diffusion des résultats des projets et la prise en considération des questions transversales.

60. Plusieurs groupes régionaux et une délégation ont réaffirmé leur soutien à l'évaluation en tant qu'outil de gestion devant permettre à la CNUCED d'améliorer sans cesse son action. Plusieurs groupes régionaux ont fait mention des conclusions de l'évaluation concernant la communication et les questions transversales et demandé à la CNUCED de veiller à la pleine application des recommandations correspondantes.

61. Le représentant du secrétariat a confirmé que la mise en œuvre et le suivi des recommandations constituaient une priorité pour l'année à venir.

2. Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)

62. Une équipe d'évaluation composée de trois membres a présenté les résultats de l'évaluation du sous-programme 2 de la CNUCED sur l'investissement et les entreprises (TD/B/WP/324).

63. L'équipe d'évaluation a conclu que les travaux menés dans le cadre du sous-programme 2 continuaient de jouer un rôle très pertinent dans l'exécution des mandats de la CNUCED et dans la réalisation des ODD. Bien que quelques améliorations puissent être apportées au contrôle et au suivi des progrès, dans l'ensemble, les ressources du sous-programme 2 avaient été gérées efficacement, de manière à atteindre les résultats escomptés. Les résultats prévus au titre du sous-programme 2 avaient été atteints avec constance et de manière très efficace, au point que les attentes avaient été dépassées, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Les activités menées au titre du

sous-programme 2 s'accompagnaient de réformes politiques et législatives durables et d'investissements étrangers directs dans les pays bénéficiaires, mais le lien de causalité restait difficile à établir. Elles avaient permis de tirer parti de partenariats extérieurs, souvent peu habituels pour l'ONU. Ces partenariats, en particulier avec les délégations d'États membres présentes à Genève, pouvaient être approfondis. Des mesures importantes avaient été prises afin de tenir compte des questions de genre. Cependant, bien d'autres questions relatives à l'équité et à l'inclusion devaient être mieux prises en considération.

64. L'équipe d'évaluation a formulé six recommandations pour le sous-programme 2 : examiner régulièrement le portefeuille des produits et des services ; rationaliser les mécanismes de suivi, de communication d'informations et d'évaluation ; améliorer la coordination et la collaboration de la Division avec les autres entités de la CNUCED et avec les autres entités des Nations Unies ; redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources au sein de la CNUCED et de la Division de l'investissement et des entreprises ; améliorer la communication et la diffusion des résultats de la Division ; renforcer les projets tendant à la prise en considération des droits de l'homme et des questions de genre.

65. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté la réponse du secrétariat à l'évaluation. Il a relevé que, dans son rapport, l'équipe d'évaluation soulignait la solidité de la stratégie qui avait été mise en œuvre au titre du sous-programme 2 ces dernières années et confirmait les conclusions des évaluations précédentes du sous-programme et de ses activités, notamment l'application cohérente de la gestion axée sur les résultats et le respect des missions confiées par les États membres.

66. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont accueilli favorablement les résultats de l'évaluation, qui étaient en accord avec leur propre évaluation et appréciation de la qualité des activités menées au titre du sous-programme 2. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont approuvé les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation et appelé à poursuivre la coopération avec les délégations présentes à Genève. Un groupe régional et quelques délégations ont accueilli favorablement la recommandation invitant à assurer un suivi continu des produits du sous-programme 2 et à communiquer des informations les concernant. Quelques groupes régionaux ont appelé l'attention sur l'importance de l'intégration des questions de genre et d'autres questions transversales.

67. Le Directeur de la Division a confirmé que toutes les recommandations avaient été accueillies favorablement et réaffirmé que le secrétariat et la Division s'engageaient à travailler avec les États membres pour leur donner suite.

68. Une délégation a formulé des observations sur la nature des données relatives aux investissements étrangers directs sur lesquelles s'était fondée l'analyse contenue dans le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde). En réponse, le Directeur de la Division a apporté des précisions sur la nature complexe des données relatives aux investissements étrangers directs et sur le rôle pionnier du sous-programme dans l'amélioration des définitions et des statistiques sur ces investissements.

D. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025

(Point 5 de l'ordre du jour)

69. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a donné un aperçu du document officieux pour 2025. Il a parlé des modifications apportées au modèle et au processus d'examen du budget-programme pour 2025, fait la synthèse du budget-programme, et fait le point sur le projet de budget pour 2024.

70. Au sujet du document officieux, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a mis en évidence le lien entre les résultats proposés et le cadre axé sur les résultats, lequel avait des effets notables à l'échelle de l'organisation en contribuant aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown. Lorsque le cadre de résultats avait été mis en place, la CNUCED l'avait d'abord utilisé pour structurer les travaux de suivi des dépenses et de

mesure des contributions. La CNUCED était en train d'affiner les indicateurs et il serait bientôt possible de rendre compte des progrès accomplis.

71. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs groupes régionaux ont constaté avec satisfaction que le document officiel avait été amélioré et que des liens avaient été établis avec le Pacte de Bridgetown et avec le cadre global de résultats.

72. Un groupe régional a souligné que certains indicateurs de performance liés à certaines options de résultats pourraient être améliorés afin d'être davantage axés sur les résultats. Il s'est félicité de l'ajout de l'organigramme dans le portail des délégués et a apprécié la façon dont la durabilité, en tant que principale question transversale, avait été définie dans le document officiel. Il a également noté qu'une attention constante devrait être portée au tableau des résultats attendus qui figurera dans le projet de document à venir afin que lesdits résultats soient reportés de manière cohérente pour tous les sous-programmes.

73. Plusieurs groupes régionaux et une délégation se sont félicités des efforts de coordination mentionnés, notamment en ce qui concerne le groupe de travail sur l'OMC, le Comité des questions de genre et les petits États insulaires en développement, ainsi que de l'élaboration d'une stratégie organisationnelle pour ces pays. Ils ont demandé plus d'informations sur ces activités, lors d'une session spéciale, dans d'autres espaces de dialogue ou par les moyens de communication habituels.

74. Un autre groupe régional a félicité la CNUCED de sa participation au Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et de ses travaux, dont il a pris note des progrès et des résultats.

75. Quelques groupes régionaux ont dit qu'il était important de continuer de prêter attention aux questions de genre dans le contexte du commerce et du développement. Un groupe régional a remercié le secrétariat de son rapport sur la répartition hommes-femmes au sein de la CNUCED et lui a demandé d'y faire figurer, si possible, des statistiques pour chaque division.

76. Quelques groupes régionaux et une délégation ont relevé que l'économie numérique pouvait être un moteur de développement, à condition d'être bien gérée. C'est pourquoi les travaux de la CNUCED visant à préparer les pays à tirer parti de l'économie numérique étaient importants.

77. Une délégation a dit qu'il fallait accorder plus d'attention aux technologies d'avant-garde, qui offraient des possibilités de développement. Cependant, ces technologies pouvant aussi créer des inégalités, la CNUCED devrait s'efforcer d'aider les pays en développement à les utiliser au mieux. La délégation s'est félicitée de la récente coopération entre l'Organisation maritime internationale et la CNUCED pour le lancement de l'*Étude sur les transports maritimes*.

78. Certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont dit qu'il était important de trouver une solution au coût élevé de la dette et à la vulnérabilité croissante de la dette, et ont souligné l'intérêt des travaux de la CNUCED à cet égard, en particulier de la communication régulière d'informations sur la question aux États membres.

79. Un groupe régional et plusieurs délégations ont souligné que le financement de l'action climatique jouait un rôle clef dans la réalisation des ODD. Les pays en développement avaient besoin qu'on leur fournisse des analyses pertinentes et qu'on les aide à renforcer leurs capacités pour pouvoir se doter de dispositifs de financement innovants et prendre des décisions plus judicieuses en réponse à la crise climatique. Un autre groupe régional a fait remarquer que la CNUCED ne présentait peut-être pas le meilleur avantage comparatif dans ce domaine.

80. Quelques groupes régionaux et délégations ont dit que les investissements étrangers directs étaient déterminants et qu'il fallait réfléchir à la manière de les mettre au service du Programme 2030 et des ODD. Il était important que la CNUCED poursuive ses travaux sur cette question, et plus particulièrement sur les investissements dans la transition verte des pays en développement.

81. Un groupe régional a exprimé son soutien aux travaux de la CNUCED visant à une résilience durable et à la diversification de l'économie par le commerce, en particulier aux

travaux consacrés à l'intégration commerciale régionale et aux avantages qui pouvaient en découler, notamment dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Un autre groupe régional et une délégation ont remercié la CNUCED pour ses travaux sur la manière de minimiser les effets des facteurs de vulnérabilité propres aux pays en développement et ont insisté sur l'utilité d'instruments tels que l'indice des capacités productives. Ils ont invité la CNUCED à continuer de perfectionner l'indice afin de fournir aux États membres des informations fondamentales pour l'élaboration de leurs politiques.

82. Un groupe régional et plusieurs délégations ont dit qu'il fallait renforcer le multilatéralisme, accroître la coopération Sud-Sud et faire en sorte que les pays en développement recourent davantage aux politiques commerciales, notamment celles qui visent à réduire les émissions de carbone.

83. Une autre délégation a proposé que, dans la section 1 de la partie consacrée au sous-programme 3 du document officiel, il soit fait mention d'une étude sur l'évolution du commerce international, ses tendances et les problèmes à régler et il soit ajouté des recommandations concernant l'application de mesures coercitives unilatérales de nature économique, financière ou commerciale. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition d'ajouter un texte sur les mesures coercitives unilatérales de nature économique dans la partie consacrée au sous-programme 3.

84. Quelques groupes régionaux se sont opposés à l'ajout du texte proposé, car la CNUCED n'était pas compétente en matière de mesures économiques coercitives unilatérales, dont il n'était fait mention dans le Pacte de Bridgetown que dans le cadre d'une analyse, alors que le paragraphe 127 g) du même instrument précisait les travaux à mener sur les mesures non tarifaires.

85. Le Chef de cabinet de la CNUCED a remercié les délégations pour leurs commentaires et retours d'information au titre des points de l'ordre du jour relatifs à la coopération technique, à l'évaluation et au plan-programme, qui seraient portés à leur attention pour examen à la prochaine session du Groupe de travail, en janvier 2024.

86. En réponse aux questions et problèmes soulevés au cours des débats sur le point 5 de l'ordre du jour, le Chef de cabinet de la CNUCED a précisé que le groupe de travail sur l'OMC était chargé de rendre plus cohérents les travaux de la CNUCED dans les domaines relevant de l'OMC et de promouvoir une coopération constructive entre les deux organisations. Au niveau supérieur, les deux coordonnateurs étaient le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Directeur général adjoint de l'OMC. Des réunions étaient organisées périodiquement afin de favoriser une gestion positive, la coopération et l'entraide. L'intervenant a indiqué qu'en interne, un groupe de travail composé de représentants de toutes les divisions et présidé par le Secrétaire général adjoint était chargé d'améliorer la cohérence des interactions entre la CNUCED et l'OMC.

87. Le Chef de cabinet de la CNUCED a dit qu'il avait été demandé à la CNUCED de réfléchir à la manière d'informer sur les résultats attendus en lien avec les précédentes conclusions concertées et que, comme lors de la précédente session du Groupe de travail, le secrétariat prévoyait de présenter le rapport sous la même forme, en même temps que le projet de plan-programme soumis au Groupe de travail.

88. Le Chef de cabinet de la CNUCED a indiqué que des informations statistiques relatives à la situation des hommes et des femmes au niveau de l'organisation étaient communiquées par la Secrétaire générale de la CNUCED au Secrétaire de l'ONU. La demande de statistiques sur la situation des hommes et des femmes dans chaque division serait portée à la connaissance de la Secrétaire générale de la CNUCED.

89. Enfin, en ce qui concernait la présentation du document officiel en avance afin de faciliter les travaux de la session préparatoire, le Chef de cabinet de la CNUCED a indiqué que le document officiel avait été élaboré en vue d'être distribué dans la salle de conférence le jour de la session pour stimuler les échanges entre les délégations et les divisions. Contrairement aux documents officiels qui avaient été soumis pour examen en janvier, le document officiel ne faisait pas l'objet d'une obligation de présentation quatre semaines avant la session. L'intervenant a ajouté que, chaque année, le secrétariat s'efforçait de

diffuser le document officiel quelques jours avant la session sur le plan-programme ; en l'espèce, le document officiel avait été fourni trois jours avant la session.

E. Séance plénière de clôture

90. À la séance plénière de clôture, quelques délégations ont demandé que les déclarations qu'ils avaient faites au cours des débats sur des points de l'ordre du jour figurent dans le rapport de session. Un groupe régional a relevé que des délégations pouvaient demander que certaines questions figurent dans le rapport et dit que la tenue de séances informelles permettait des débats approfondis. Il a admis que des désaccords subsistaient sur certaines questions qui avaient été longuement examinées au cours de conférences antérieures, comme il ressortait de documents finaux, et a proposé de concentrer les efforts et les ressources sur les nombreuses questions qui faisaient l'objet d'un consensus.

91. Le Président a confirmé que les observations formulées par les délégations figureraient dans la partie du rapport de session consacrée au résumé du Président.

92. Quelques groupes régionaux et délégations ont invité le secrétariat à s'efforcer d'améliorer sans cesse le nouvel outil de gestion axé sur les résultats utilisé pour les travaux de la CNUCED. Ils ont jugé important que le secrétariat fournisse fréquemment des informations sur les *Instruments de coopération technique de la CNUCED* et sur les différents projets que celle-ci mettait en œuvre, et qu'il s'attache à informer les représentants permanents des projets et des résultats, en particulier dans leurs pays. Ils ont invité les pays en développement partenaires et les membres en mesure de le faire à augmenter leurs apports aux fonds de la CNUCED, en particulier sous la forme de contributions non préaffectées, afin que les projets de coopération technique de la CNUCED bénéficient à un plus grand nombre d'États membres.

93. Un groupe régional a dit que l'on ne pouvait surestimer l'importance des pays donateurs. Le concours financier constant des donateurs, les projets de renforcement des capacités et l'aide aux réformes étaient essentiels si l'on voulait atteindre les ODD et promouvoir un développement inclusif et durable. Le groupe régional a dit que, sur son territoire, la CNUCED contribuait à un développement inclusif et durable, en invitant à tenir compte des principes de durabilité dans les politiques commerciales et les politiques d'investissement et en faisant progresser la dimension environnementale des ODD. Il s'est félicité que la CNUCED participe à l'Agenda 2063 et poursuive son partenariat avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a demandé instamment à la CNUCED de continuer à concevoir et exécuter des activités de coopération technique de manière souple et innovante afin d'aider les pays en développement à devenir plus résilients face aux crises actuelles et futures et de concourir à la réalisation des ODD.

94. Une délégation a dit que la coopération technique, qui était l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED, allait de pair avec le développement socioéconomique. Elle a dit avoir contribué au changement structurel et au développement de pays en développement ainsi qu'à leur passage à une économie verte et numérique. Elle a demandé de plus amples informations sur la version simplifiée des *Instruments de coopération technique de la CNUCED* et s'est félicitée de l'évaluation indépendante du sous-programme 2, qui contribuait à la pertinence, à l'efficacité et à la transparence des activités de la CNUCED. Elle a dit espérer que le secrétariat tiendrait compte des recommandations qui avaient été faites et renforcerait les partenariats, encouragerait les synergies entre les divisions et favoriserait l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a affirmé que les États membres avaient un rôle important à jouer dans l'élaboration des projets de coopération technique.

95. Une autre délégation a évoqué les réunions stratégiques à venir pour la CNUCED et dit qu'il importait de maintenir la dynamique. Elle a exprimé son intérêt pour des réunions d'information qui permettraient aux délégations de mieux se préparer.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

96. À sa séance plénière d'ouverture, le 2 octobre 2023, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Jesús Mario Chacón Carrillo (Mexique) Président et Thomas Nauta (Royaume des Pays-Bas) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 2 de l'ordre du jour)

97. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 2 octobre 2023, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/322. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises).
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail

(Point 6 de l'ordre du jour)

98. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2023, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-septième session tel qu'il figure dans un document officieux du 3 octobre 2023 (voir annexe II).

D. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

99. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

100. À sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 2023, le Groupe de travail a approuvé le rapport de la session et autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique que le secrétariat de la CNUCED a menées en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement ;
2. *Constate* que les contributions extrabudgétaires ont diminué en 2022, après avoir atteint un montant record en 2021, et prend note avec satisfaction de l'augmentation sensible des fonds mobilisés par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ;
3. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;
4. *Demande* à la CNUCED de continuer de s'employer à fournir aux États membres une assistance technique adaptée à la demande, innovante et réactive, conformément à son mandat et à sa stratégie de coopération technique, et demande au secrétariat de présenter la version simplifiée des *Instruments de coopération technique*, en cours d'élaboration, à la prochaine session du Groupe de travail ;
5. *Engage* la CNUCED à renforcer encore son approche interdivisionnelle lorsqu'il s'agit de définir et d'appliquer des solutions globales à des problèmes prioritaires afin d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs au commerce ;
6. *Engage* la CNUCED à continuer de s'employer à contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en renforçant sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en coopération avec les organismes partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, et à promouvoir et à diffuser ses programmes de coopération et d'assistance techniques dans les pays en développement, y compris par l'intermédiaire d'organisations et d'organismes nationaux et régionaux ;
7. *Insiste* sur l'importance d'un financement suffisant et prévisible pour une coopération technique efficace, et engage les pays en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles à la CNUCED, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser les activités d'assistance technique de la CNUCED, en soulignant l'importance de la gestion axée sur les résultats et la pertinence d'un financement non préaffecté, et en réaffirmant la nécessité de continuer à améliorer l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation*

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Albanie	Kenya
Angola	Koweït
Bahamas	Lettonie
Barbade	Maroc
Bélarus	Mexique
Cambodge	Namibie
Cameroun	Népal
Chine	Nicaragua
Égypte	Nigéria
Espagne	Pakistan
État de Palestine	Pérou
États-Unis d'Amérique	Portugal
Fédération de Russie	Suisse
Gabon	Thaïlande
Géorgie	Togo
Honduras	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Yémen
Iraq	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe
Japon	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(86)/INF.1.